



ARRETE n° 2017 - 0185 du 14 juin 2017

OBJET: Modification des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.) de l'établissement public du Parc national des Cévennes.

La directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 83-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 portant création de comités techniques au sein de certains établissements publics administratifs relevant du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie et du Ministère du Logement et de l'Egalité des Territoires

Vu l'arrêté du 10 avril 2015 portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au sein de certains établissements publics administratifs relevant du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et du Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité,

Vu le procès-verbal des élections du 4 décembre 2014 en vue de la désignation des représentants du personnel au Comité Technique du Parc national des Cévennes.

Vu l'arrêté N°2015-0189 du 22 mai 2015 portant nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC),

Vu l'arrêté N°2015-0117 du 10 mars 2016 portant nomination de Mme Anne LEGILE, directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes, en qualité de présidente du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'EP PNC,

Vu le courriel du SNE-FSU en date du 10 mars 2017 désignant Mme Catherine BERNARDI et M. Siméon LEFEBVRE, représentants du personnel suppléants au sein du CHSCT de l'EP PNC en remplacement de Mme Martine DELPUECH et M. Nicolas BERTRAND,

ARRETE :

Article 1er :

A compter du 14 juin 2017, sont nommés au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT.) créé auprès de la directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes en remplacement de Mme Martine DELPUECH et M. Nicolas BERTRAND:

- En qualité de représentant du personnel, suppléant :

- Mme Catherine BERNARDI, rédacteur principal territorial de 1^{ère} classe au Secrétariat Général,
- M. Siméon LEFEBVRE, technicien de l'environnement, au pôle « agri-environnement » du service Développement durable.

Article 2 :

Les autres articles de l'arrêté N°2015-0189 du 22 mai 2015 et de l'arrêté N°2016-0117 du 10 mars 2016 demeurent identiques.

Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, affiché pendant deux mois au siège de l'établissement public du Parc national des Cévennes et publié dans les trois mois de son intervention au recueil des actes administratifs de l'établissement public.

La directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes

Anne LEGILE

